

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015 n°V/2015

Présents : M. Jean-Marie **BEUTEL**,

Adjoints :

M. Christian **WENDLING**
Mme Fabienne **BAAS**
M. Gilles **KAPP**
M. Mme Azam **TAHERI**
M. Bruno **BOULALA**

M. Sylvain **BROUSSE**
Mme Anne **MAMMOSSER**
Mme Pierrette **SCHMITT**
M. Noël **NICKAES**

Conseiller Municipaux :

Mme Brigitte **LENTZ**
M. Denis **RITZENTHALER**
Mme Farida **GHETTAS**
M. Jean-Marie **VELTZ**
Mme Véronique **KOLB**
Mme Emmanuelle **HUMBERT**
M. Pascal **VAUVILLIER**
M. Hervé **GANDRIEU**
Mme Céline **CHRISTOPHE**
M. Michel **KARM**
Mme Svetlana **BRAULT**

M. Richard **LINCK**
Mme Patricia **FROITIER**
M. Jérôme **BUCHERT**
M. Dimitri **LEGIN**
Mme Anne **EBERHARDT**
Mme Nancy **DULCK**
M. Patrice **GUILLEMOT**
Mme. Pascale **LAMBERT-THORWARTH**
Mme Catherine **GEIGER**
M. Damien **OSWALD**

Absents excusés :

Mme Angélique **WINLING**, absente excusée, donne procuration à **Mme Anne MAMMOSSER**
Mme Christelle **ABBRUCIATI**, absente excusée, donne procuration à **M. Gilles KAPP**

ORDRE DU JOUR

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015 n° IV/2015
- 2°) – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
- 3°) – ADHESION A L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)

- 4°) - SUBVENTIONS 2015 POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES
- 5°) – TARIFS DOJO
- 6°) – TARIFS PARTICULIERS POUR CERTAINES ASSOCIATIONS
- 7°) – MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
- 8°) - CONVENTION EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DROITS DU SOL
- 9°) - SERVITUDE POUR ELECTRICITE DE STRASBOURG RIVES DU BOHRIE
- 10) - COUT DES RYTHMES SCOLAIRES
- 11°) – PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC INFRUCTUEUSE – CUISINE CENTRALE.
- 12°) - LISTE MARCHES PUBLICS 2014
- 13°) - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES INTERCOMMUNALITES

Le Maire salue les conseillers municipaux et les remercie de leur présence.
Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, il fait une déclaration solennelle suite aux attentats survenus à Paris le 13 novembre 2015.

« C'était loin et pourtant très proche. Une réalité qui, par ces attentats, atteint aveuglément nos compatriotes, qui vise à tuer nos valeurs universelles, qui sont celles de l'Humanité, celles de notre diversité, celles de nos différences.

Après un moment de silence partagé à midi, sur le parvis de la mairie, au collège, dans nos écoles, nos commerces et entreprises, le Conseil Municipal d'Ostwald se sent en communion avec les souffrances des blessés et des survivants de toute origine de ces attentats et adresse ses condoléances émues aux familles et proches des victimes. »

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de ces attentats.

1°) – Approbation du rapport de la séance du 14 septembre 2015 n° IV/2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2015 a été transmis aux conseillers par mail du 21 septembre 2015.

Aucune observation écrite n'a été formulée à ce jour.

Ledit procès-verbal a été adopté par **27 voix pour, 5 abstentions**

2°) – Installation d'un nouveau conseiller municipal

J'ai été informé de la démission pour motifs personnels de M. Laurent Allari, conseiller municipal élu sur la liste « Ensemble pour Ostwald ». J'ai informé le Préfet du Bas-Rhin de cette démission valable avec effet immédiat.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai proposé à l'instance préfectorale d'installer la conseillère figurant au premier rang disponible sur cette même liste.

Mme Pascale Lambert-Thorwarth de la liste « Ensemble pour Ostwald » est ainsi appelée à siéger au conseil municipal en lieu et place de M. Laurent Allari à compter de la séance du 16 novembre 2015.

Le Conseil municipal **acte** cette installation.

3°) – Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) a été créée par arrêté préfectoral le 30 juin 2015, pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Ce syndicat mixte ouvert à la carte, créé à l'initiative du Département du Bas-Rhin et des collectivités locales « membres fondateurs », a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Il assumera les missions suivantes pour le compte de ses membres, sans transfert de compétence ni obligation d'exclusivité :

- 1 – Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 – L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 – L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 – La tenue des diverses listes électorales,
- 6 – L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 – Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Le Comité syndical de l'ATIP est composé de 3 collèges de 13 délégués chacun : les communes, les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, le Département. Conformément aux statuts de l'ATIP, un membre adhère au Syndicat pour 24 mois minimum. Tout membre à jour de ses cotisations peut se retirer du Syndicat par une demande écrite au Président. Un membre ne peut pas ré-adhérer au Syndicat dans les trois ans suivant son retrait.

Le modèle économique du Syndicat est basé sur une cotisation (1 euro par habitant et par an plafonné à 5000 € pour les communes) qui ouvre droit au conseil en matière d'aménagement et urbanisme, et une contribution pour les missions « à la carte » choisis par chaque membre. Ces missions feront l'objet d'une convention spécifique.

La Ville d'Ostwald souhaite adhérer à l'ATIP et poursuivre ainsi le partenariat pour la tenue et la gestion des listes électorales, à compter du 1^{er} janvier 2016. Le coût de l'adhésion s'élèverait à 8.000 € environ incluant la prestation « listes électorales ». Jusqu'à présent (2015 inclus) ce coût était de 25.000 € environ pour les prestations « listes électorales » et « instruction des autorisations d'urbanisme ».

Pour information, l'instruction des interventions d'urbanisme pourra être confiée à l'Eurométropole de Strasbourg.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

Nous sommes tout à fait convaincus de la nécessité de mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités.

A notre connaissance, la compétence urbanisme relève de la commune et de l'Etat. C'est par nature une attribution de proximité.

Nous nous interrogeons donc sur la répartition de la compétence urbanisme entre les différentes collectivités, dans le cas qui nous concerne ici : Département, Eurométropole de Strasbourg et communes.

Dans les communes de l'Eurométropole de Strasbourg, la compétence urbanisme est centralisée au niveau intercommunal à savoir au niveau Eurométropole. Il serait aberrant financièrement de créer une « couche » supplémentaire.

En résumé, sur le ban de la commune d'Ostwald, la compétence urbanisme sera gérée par le Département, par l'Eurométropole et par la commune d'Ostwald puisque Ostwald possède un service urbanisme.

Où sont donc les économies de fonctionnement censées être engendrées par cette mutualisation ?

Dans cette future organisation, quelles seront les missions exactes des agents de la ville d'Ostwald actuellement affectés au service urbanisme ?

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

Contrairement à ce qui est allégué, il n'y a pas de couche institutionnelle supplémentaire. En l'espèce, l'Eurométropole de Strasbourg prend le relais du Conseil Départemental (SDAUH) pour cette instruction des droits du sol. Ce relais impacte deux conséquences positives pour la Ville :

- la gratuité du service assuré désormais par l'Eurométropole de Strasbourg,
- la fonction de police du bâtiment (fonction de contrôle) que l'Eurométropole de Strasbourg assure dans le cadre de ce partenariat.

En ce qui concerne la Ville, nous restons compétents pour toute décision à prendre en matière d'urbanisme ainsi que pour la signature des documents d'autorisation. En cela, la charge de travail et les compétences des deux agents de la Ville (1,5 emploi équivalent temps plein) ne change pas. Ces agents, qui disposent d'une parfaite connaissance locale, poursuivront leur travail de pré instruction. On retiendra en l'espèce que la présente délibération vise uniquement le maintien auprès de l'ATIP du Conseil Départemental de la gestion du fichier électoral. La délégation d'instruction des permis de construire sera examinée au point n° 8.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 29 voix pour, 4 abstentions

- l'adhésion de la Ville d'Ostwald à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (syndicat mixte),
- de lui confier la mission spécifique de tenue des diverses listes électorales,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

4°) – Subventions 2015 pour les associations locales

Les dossiers de subventions de fonctionnement allouées aux associations locales pour l'année 2015 ont été instruits par la Commission « Vie Associative » dans sa séance du 22 septembre 2015. Le tableau ci-dessous retrace les montants qui sont proposés à votre approbation. Je rappelle que seules sont attribuées ces aides aux associations ayant effectivement déposé un dossier complet relatant leurs activités sur le dernier exercice.

Nom de l'association	Subvention 2015 prévisionnel	OBSERVATIONS
ACE - PAROISSE Catholique Saint Ostwald	300 €	
AGEE	250 €	
AMIS EGLISE PROTESTANTE D'OSTWALD	300 €	
AQUAGYM AGE D'OR	300 €	
ARBORICULTEURS	1 200 €	
BADMINTON	2 000 €	
CERCLE SPORTIF ST OSTWALD Section BASKET	3 600 €	
BOXE FRANCAISE	2 400 €	
CHORALE "Sainte Cécile"	350 €	
CHORALE DES JEUNES	400 €	
ASS.SPORTIVE DU COLLEGE D'OSTWALD	300 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE	400 €	
AMICALE CYLCLISTE	1 000 €	
ASS.SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE J-RACINE	300 €	
FOOTBALL CLUB	8 000 €	
GYMN'OST	400 €	
HABITAT ET HUMANISME	400 €	
JOUTES NAUTIQUES	2 300 €	
KARATE CLUB	500 €	
MIEUX VIVRE AU KRITTWEG	300 €	
MIKROKOSMOS	450 €	
CLUB DE NATATION	9.300 €	
PECHE	2 000 €	
PETANQUE	800 €	
CLUB PYRAMIDE "Iskandar"	250 €	
TAEKWONDO	2 100 €	
TENNIS CLUB DU PARC	6 000 €	
TENNIS DE TABLE	3.120 €	Dont 1.620 € pour les APS
TIR	4 400 €	
TWIRLING	900 €	
UNC	1.650 €	
LE SOUVENIR FRANCAIS	500 €	
VOLLEY BALL	3.830 €	Dont 930 € pour les APS
Résidents du WIHREL	600 €	
CSF	600 €	
HANDISPORTS	300 €	
ASCOP	250 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500 €	
ASSOC. STRASBOURG. AMIS MINERALOGIE	400 €	
WYSTAWA	250 €	
PLATYPUS	250 €	
TOTAL	63.450 €	

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte des informations détaillées fournies dans ce tableau qui reflète le dynamisme associatif de notre commune.

Nous demandons que soit mentionné en face de chaque subvention, le nombre de membres à jour de cotisation afin que l'assemblée municipale puisse mesurer facilement l'importance de chacune des associations auxquelles nous attribuons une subvention.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

Les subventions aux associations font l'objet d'un travail d'instruction et de proposition de la Commission communale « Vie associative ». La question du nombre de membres composant chaque association est une des composantes de cette instruction et est évidemment portée à la connaissance de cette Commission.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 28 voix pour, 5 abstentions

le versement des subventions aux associations locales telles que visées ci-dessus.

5°) – Tarifs DOJO

Les clubs de karaté et de taekwondo disposent de nouveaux locaux partagés rue de Cernay.

Pour information, ces locaux sont mutualisés avec quelques pratiques sportives bénéficiant aux élèves de l'école du Schloessel.

Le Conseil municipal est aujourd'hui appelé à fixer un tarif pour cette mise à disposition de locaux.

Dans un souci de cohérence vis-à-vis des autres associations sportives, il est proposé de retenir le même tarif que celui applicable pour l'utilisation des salles du sous sol du Centre Sportif et de Loisirs, soit 100 € annuel par association.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

de fixer le tarif de l'utilisation du dojo à 100 € annuel pour chaque association utilisatrice.

6°) – Tarifs particuliers pour certaines associations

Certaines associations utilisant moins fréquemment les locaux communaux (CSL, Hussard,...) ont, de tous temps, bénéficié de tarifs réduits sans que ceux-ci n'aient été, expressément, délibérés.

Aussi, aux fins de régularisation comptable et administrative, est-il proposé de délibérer formellement à ce sujet.

La location annuelle (et ponctuelle) s'élève à 20 € et concerne :

- L'Association Aquagym Age d'Or
- L'association Atelier de couture

- L'Association du 3ème âge
- L'Association du tennis de table
- L'Association Twirling Club d'Ostwald
- L'Association de la Conférence de St Vincent de Paul
- L'Association Gymn'Ost

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

de fixer le tarif de l'utilisation ponctuelle de divers locaux communaux à 20 € annuel pour les associations locales visées ci-dessus.

7°) – Mise en compatibilité du PLU

Le projet d'intérêt général que constitue la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC des Rives du Bohrie nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ostwald approuvé le 28 octobre 2011 et modifié le 26 juin 2015 et ce, dans le cadre d'une déclaration de projet. A ce titre, une enquête publique a été prescrite par arrêté du Président de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 28 juillet 2015 et s'est déroulée du 25 août 2015 au 28 septembre 2015 inclus sous l'égide d'un commissaire enquêteur. Cette enquête publique portait à la fois sur l'intérêt général du projet d'aménagement des Rives du Bohrie ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU d'Ostwald.

Aucune observation n'a été formulée dans les deux registres mis à la disposition du public, l'un au siège de l'Eurométropole de Strasbourg, et l'autre en mairie d'Ostwald.

Au vu de ces éléments, le commissaire-enquêteur a émis, le 28 octobre 2015, un avis favorable sans réserve ni recommandation sur la déclaration du projet en vue de la mise en compatibilité du PLU d'Ostwald avec le projet de la ZAC des Rives du Bohrie.

En complément, le Maire précise les points de fond ayant motivé cette mise en compatibilité. Il s'agit :

- du réaménagement surfacique des zones constructibles, sans adjonction toutefois de surface supplémentaire globalement,
- de l'adaptation des hauteurs de construction,
- de l'adaptation des règles de stationnement pour les vélos s'agissant d'un éco quartier.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d e m a n d e à l'unanimité

la mise en compatibilité du PLU auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, autorité de compétence.

8°) - Convention Eurométropole de Strasbourg Droits du Sol

La Ville d'Ostwald a demandé à pouvoir bénéficier du service de l'Eurométropole chargé de l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols.

L'Eurométropole en est d'accord et propose la conclusion d'une convention pour ce service.

Celle-ci porte sur les points suivants :

- L'apport de précisions sur la mission de contrôle que l'Eurométropole de Strasbourg assurera pour le compte de chaque commune signataire. En effet, ce point restait très imprécis dans la convention de 1984 ;
- L'actualisation et la clarification du rôle respectif de chaque commune et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la gestion des dossiers de demande d'autorisation et d'occupation des sols ;
- Le rappel du fondement juridique de la délégation de signature du maire aux agents de l'Eurométropole de Strasbourg chargés de l'instruction des demandes d'autorisation ;
- L'établissement des modalités d'archivage des dossiers traités ;
- La description plus détaillée du rôle de chacune des parties en cas de procédure contentieuse ou pénale ;
- Des précisions quant au rôle de l'Eurométropole dans la procédure d'immeubles menaçant ruine afin d'apporter aux communes le conseil administratif et technique nécessité par la complexité de cette procédure.

Il est précisé enfin que le service en question est totalement gratuit pour les communes qui y adhèrent

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

Nous voulons apporter une petite précision à la délibération que vous proposez au Conseil municipal de ce soir. Vous écrivez que la Ville d'Ostwald a demandé à pouvoir bénéficier du service de l'Eurométropole chargé du Droit des sols sans donner la raison de cette soudaine demande.

Vous auriez dû nous expliquer que c'est en raison de la promulgation de la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), loi qui a mis fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à ces communautés de plus de 10.000 habitants.

Les communes concernées (donc Ostwald) n'ont pas le choix. Elles doivent s'organiser au plus vite pour créer localement un service d'instruction pour remplacer l'Etat qui ne veut plus le faire.

Vous demandez donc au service urbanisme de l'Eurométropole de s'en occuper et non au service urbanisme de la Ville d'Ostwald.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

Comme cela a déjà été expliqué au point 3, la Ville d'Ostwald conserve la maîtrise de la délivrance des permis de construire et change simplement de partenaire pour l'instruction experte des droits du sol, sollicitant ainsi l'Eurométropole de Strasbourg en lieu et place du Conseil Départemental (SDAUH). Le supposé désengagement de l'Etat soulevé par Mme Geiger n'a aucun lien avec ce changement de partenariat.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e à l'unanimité

le Maire à signer avec l'Eurométropole de Strasbourg la convention d'instruction des droits des sols.

9°) - Servitude pour Electricité de Strasbourg - Rives du Bohrie

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco quartier des Rives du Bohrie, il est nécessaire de réaliser des aménagements électriques au rang desquels figure l'installation de transformateurs ainsi que l'enfouissement de lignes.

Pour cela il convient d'autoriser Electricité de Strasbourg à réaliser ces travaux aux moyens d'une inscription de servitude sur les parcelles impactées.

Il s'agit précisément des parcelles section 18 n° 561 et 562 pour l'installation d'une ligne souterraine et la pose d'un transformateur.

Ces travaux permettront d'alimenter la nouvelle crèche des Rives du Bohrie.

Un plan parcellaire a été remis lors de la séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

l'inscription de cette servitude au profit d'Electricité de Strasbourg.

10°) - Coût des rythmes scolaires - année scolaire 2015/2016

L'aménagement des nouveaux rythmes scolaires entre dans sa deuxième année de fonctionnement.

Le planning des activités proposées aux seuls enfants des classes élémentaires dans chaque groupe scolaire a été remis lors de la séance du Conseil municipal.

Leur accès reste gratuit pour cette deuxième année de fonctionnement compte tenu de l'aide financière apportée par l'Etat.

Le coût détaillé des activités est le suivant :

- ARTS PLASTIQUES 132 séances pour 69,58 €/séance = 9.184,56 €/année
- MJD – HIP HOP – 159 séances pour 87,50 €/séance = 13.912,50 €/année
- ARTENREEL Chant – 98 séances pour 78,75 €/séance + frais de prestation son et mixage = 10.221 €/année
- SOKAN DJEMBE 132 séances pour 71,75 €/séance = 9.471 €/année
- ASSOCIATION PYROCIRCUS 32 séances pour 175 €/séance = 5.600 €/année
- Tennis de Table, Volley Ball, Lutte éducative, Taekwondo, ... Une ou deux séances par semaine avec défraiement des frais de déplacement au coût du Km parcouru et vacation forfaitaire fixée à 30 € par intervention.

Les conventions correspondantes avec ces intervenants extérieurs ont été concrétisées, la Commune d'Ostwald prenant les charges d'assurance à son compte.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

Nous vous demandons d'informer le Conseil municipal sur le véritable coût pour notre commune de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Bien sûr, le soutien financier de l'Etat pour le développement des activités périscolaires a été reconduit pour l'année scolaire 2015/2016. La Ville d'Ostwald reçoit donc 50 € par élève car elle organise ses activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Le montant des dépenses s'élève à environ 50.000 € (en additionnant toutes les prestations de la délibération). Le montant du soutien de l'Etat : 50 € par élève pour environ 1000 élèves = 50.000 €. Les dépenses et les recettes semblent donc s'équilibrer.

Nous vous interpellons ce soir car une récente étude de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) menée sur 6619 communes en France montre que la réforme des rythmes scolaires coûte en moyenne plus de 200 € par élève.

Nous nous interrogeons donc sur la réalité du coût annoncé à Ostwald, à moins qu'une partie de ce coût soit imputé sur une autre ligne budgétaire.

Par ailleurs, dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat versées aux municipalités, nous espérons que la gratuité de l'accès aux activités périscolaires n'entraînera pas une augmentation du coût d'autres prestations comme celui de la garderie ou bien celui de la cantine.

Intervention de Mme Anne Eberhardt

Mme Eberhardt s'interroge sur les conséquences d'une réduction de l'aide de l'Etat.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel, Maire

L'aide de l'Etat, à hauteur de 50 € par élève, est reconduite jusqu'en 2017. Au-delà de ce constat et indépendamment de celui-ci, la Ville a fait le choix de consentir les efforts humains, financiers et matériels nécessaires à l'éducation, la formation et à l'épanouissement de nos enfants notamment pour les familles en difficultés sociales et financières.

Ces efforts ont déjà été entrepris par le passé et ne seront évidemment pas répercutés sur les autres tarifs.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 29 voix pour, 4 abstentions

- le dispositif mis en œuvre pour l'aménagement des rythmes scolaires 2015/2016 ainsi que les coûts y afférents, et
- autorise le Maire à signer les conventions en conséquence.

11°) – Procédure de délégation de service public infructueuse - Cuisine centrale

Par délibération du 07 juillet 2014, le Conseil municipal a décidé de déléguer une partie de la gestion de son service public de la petite enfance.

Précisément il s'agit de la nouvelle structure construite dans l'éco quartier des Rives du Bohrie et qui sera composé d'un multi accueil et d'une cuisine centrale dédiée à toute la petite enfance d'Ostwald.

La procédure de délégation a été engagée durant l'été 2015 et la Commission de délégation de service public, réuni le 12 octobre dernier, a pris connaissance des offres.

Concernant le multi accueil, la Ville a réceptionné cinq offres qui sont en cours d'analyse.

Par contre, le lot relatif à la gestion de la cuisine centrale n'a fait l'objet d'aucun dépôt d'offre.

En pareille circonstance, deux possibilités s'offrent à la Ville :

- relancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour ce seul lot : cette solution présente des contraintes en termes de planning (3 mois de procédure supplémentaires) et ne garantit pas la Ville, in fine, qu'une offre sera déposée ;
- déclarer, par délibération du Conseil municipal, le caractère infructueux de cette procédure. Cette solution permet d'engager des négociations (hors procédure de DSP) avec les prestataires qualifiés en matière de gestion de cuisine centrale. (Sous réserve bien sûr de ne pas modifier le cahier des charges initial).

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire,

Nous avons bien noté qu'aucun prestataire n'a formulé d'offre pour réaliser la cuisine centrale. Tout comme vous, nous le déplorons. Dans un premier temps, nous nous sommes étonnés que cette offre n'ait pas trouvé preneur en ces temps de crise et de situation financière difficile.

Ensuite, nous avons consulté la liste des travaux en annexe. Le montant prévu pour ces travaux y est mentionné : 75.000 €. Nous nous interrogeons sur la pertinence de ce budget prévisionnel et sur sa cohérence avec la réalité. En effet, en effectuant quelques recherches rapides, il est facile de constater que le coût d'une cuisine centrale calibrée par exemple pour 1000 repas par jour est en réalité bien au-delà d'un montant à 5 chiffres.

Nous vous demandons de revoir votre copie et de lancer un nouvel appel d'offre en indiquant un montant réaliste même s'il est à la hausse. Nous craignons qu'en agissant hors appel d'offre, les coûts de réalisation ne s'envolent et surtout que les dispositions du cahier des charges relatives à la consommation d'énergie ou à la qualité environnementale soient sacrifiées.

Nous ne voudrions pas non plus, sous prétexte de l'urgence de la construction de cette cuisine centrale, que cette délibération face office de chèque en blanc pour l'exécutif Ostwaldois.

Réponses de MM. Jean-Marie Beutel, Maire, et Christian Wendling, Adjoint aux finances

L'intervention de Mme Geiger découle à la fois d'une mauvaise lecture du rapport des marchés publics et d'une interprétation infondée de la procédure de délégation de service public.

- Le montant de 75.000 € figurant à la ligne 12 du tableau des marchés publics concerne l'équipement de cuisine du pôle multifonctionnel du Point d'Eau et n'a donc aucun lien avec la cuisine centrale du pôle enfance des Rives du Bohrie. Ce pôle enfance de 60 places bénéficie par ailleurs d'une participation de l'aménageur.
- Il est enfin exclu de ne pas respecter les règles de marchés publics « en indiquant (selon Mme Geiger) un montant réaliste, même s'il est à la hausse ».

En effet, par la présente délibération, on notera que le fait de déclarer infructueux l'appel à délégation de service public (puisque'il n'y a eu aucune offre pour ce lot) permettra à la Ville d'engager une mise en concurrence directe qui ne prendra plus la forme de « délégation de service public ».

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 31 voix pour, 2 abstentions

de déclarer la procédure de délégation de service public pour la cuisine centrale infructueuse et autorise le Maire à engager une consultation directe.

12°) - Liste marchés publics 2014

Le Maire expose que conformément à l'article 133 du Code des marchés publics, l'exécution des marchés conclus durant l'année n-1 doit faire l'objet d'un rapport annuel à communiquer à l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel relatif aux marchés publics conclus durant l'année 2014 et annexé à la présente.

Le Conseil municipal **acte** ce rapport.

Point 12 -

COMPTE-RENDU DES MARCHES PUBLICS ANNEE 2014

LIBELLE	ATTRIBUTAIRES	DATES C.M.	MONTANT TTC
TRAVAUX			
Travaux d'aménagement Aire de jeux Square Rue de Mulhouse			
Maîtrise d'Œuvre Nouvelle Aire de Jeux Square Rue de Mulhouse (AVP / PRO-DCE / ACT / VISA / DET / AOR)	LOLLIER INGENIERIE - 3 Rue de Mittelhausen - 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM	21/01/2014	18 600,00 €
Travaux d'aménagement TF + option 3 + TC 2 + TC 3 Avenant N°1	IDVERDE - Anciennement ISS ESPACES VERTS - 3 Impasse Antoine Imbs - 67810 HOLTZHEIM	19/05/2014 23/09/2014	225 631,48 € 8 460,00 €
Travaux Extension et Restructuration Pôle Multifonctionnel Point d'Eau Lot 23 Equipements de cuisine pm entreprise défalliante CUISINE PRO	MEA - 152 Rue du Mal Joffre - 67230 WESTHOUSE	22/04/2014	75 000,00 €
Rénovation toiture Hussard	GASMI - 4 Rue d'Obernai - 68180 HORBOURG WIHR	22/04/2014	47 037,10 €
Travaux EP Chemin des Ondines	EIFFAGE - 1 Rue Pierre et Marie Curie - 67540 OSTWALD	22/04/2014	52 950,32 €
Création chemin piétons Nastase / Rue Kepler	TM THIERRY MULLER - 10 Rue du Commerce - 67118 GEISPOLSHEIM	22/04/2014	6 924,00 €
Travaux d'aménagement d'un Bâtiment périscolaire et salle Arts Martiaux Lot 1 à 14			
Lot 1 Désamiantage	DESAMEST - 9 Rue Gutleutfeld - 67440 MARMOUTIER	19/05/2014	58 770,00 €
Lot 2 VRD - paysage - aménagement Avenant N°1 Avenant N°2	TM THIERRY MULLER - 10 Rue du Commerce - 67118 GEISPOLSHEIM	19/05/2014 07/07/2014 23/09/2014	35 448,71 € 3 636,00 € 13 631,41 €
Lot 3 Démolition - gros oeuvre Avenant N°1	SOTRAVEST - Route de Zinswiller - 67110 OBERBRONN	19/05/2014 07/07/2014	30 840,00 € 5 160,00 €
Lot 4 Etanchéité - zinguerie	SOPREMA - 14 Rue St Nazaire - 67026 STRASBOURG CEDEX	19/05/2014	82 270,49 €
Lot 5 Menuiseries extérieures pvc - occultations Avenant N°1 Avenant N°2	FMS - 66 Rue du Rhin - 67115 PLOBSHEIM	19/05/2014 07/07/2014 23/09/2014	31 125,35 € 3 040,73 € 1 461,60 €
Lot 6 Bardages - ravalements - échafaudages Avenant N°1	DECOPEINT - 2 Rue Mathis - 67840 KILTETT	19/05/2014 23/09/2014	27 703,31 € 420,00 €

COMPTE-RENDU DES MARCHES PUBLICS ANNEE 2014

LIBELLE	ATTRIBUTAIRES	DATES C.M.	MONTANT TTC
Lot 7 Plâtrerie - faux plafonds Avenant N°1	AMSLER - 14b Route de Saverne - 67790 STEINBOURG	19/05/2014	69 129,52 €
Lot 8 Carrelage - faïence Avenant N°1	DIPOL - 1 Rue de la Batterie - 67118 GEISPOLSHEIM	07/07/2014	5 448,04 €
Avenant N°2		19/05/2014	13 760,90 €
Lot 9 Chauffage - ventilation	EJ ENERGIES - 6 Rue de l'Industrie - 67118 GEISPOLSHEIM	07/07/2014	1 680,04 €
Lot 10 Installation sanitaire	EJ ENERGIES - 6 Rue de l'Industrie - 67118 GEISPOLSHEIM	23/09/2014	516,00 €
Lot 11 Installation électrique Avenant N°1	KOESSLER - 36 Rue de l'Industrie - 67170 BRUMATH	19/05/2014	147 294,00 €
Avenant N°2		19/05/2014	80 220,00 €
Lot 12 Menuiserie intérieure Avenant négatif N°1	SCHALCK - 8 Rue de l'Artisanat - 67350 NIEDERMODERN	19/05/2014	36 205,20 €
Avenant N°2		07/07/2014	2 304,00 €
Lot 13 Peintures intérieures Avenant N°1	DECOPEINT - 2 Rue Mathis - 67840 KILSTETT	23/09/2014	1 770,00 €
Lot 14 Sols souples Avenant N°1	MALLO - ZA de la Hardt - Route de Gumbrechtshoffen - 67110 GUNDERSHOFFEN	19/05/2014	54 955,25 €
Avenant N°2		07/07/2014	11 711,32 €
Travaux EP Rue de Bâle Phase 1 TF + TC	SOGECA - ZI Le Ried BP 22 - 67850 HERRLISHEIM	23/09/2014	2 757,72 €
Travaux Extension et Restructuration Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau		19/05/2014	13 800,00 €
Avenant N°1 - Lot 3 Charpente métallique + option 1	SAMSON - ZI Route d'Ungersheim - 68190 ENNISHEIM	23/09/2014	1 103,82 €
Avenant N°1 - Lot 7 Serrurerie métallerie	CODEPRO - 7 Rue d'Ohnenheim - 67390 EISENHEIM	19/05/2014	19 200,00 €
Avenant N°1 - Lot 9 Faux plafonds + option 1	RUIJU - 1 Route d'Eschau BP 50155 - 67404 ILLKIRCH CEDEX	07/07/2014	1 496,88 €
Avenant N°1 - Lot 15 Génie climatique	SCHAEFFER - 2 Rue de Bitche - 57960 MEISENTHAL	23/09/2014	777,60 €
Transfert de marché - Lot 18 Machinerie	de la Sté CAIRE devenue BC CAIRE - Savoie Hexapôle Rue Charles Montreuil - 73420 MERY	07/07/2014	68 998,80 €
		23/09/2014	363 569,98 €

COMPTE-RENDU DES MARCHES PUBLICS ANNEE 2014

LIBELLE	ATTRIBUTAIRES	DATES C.M.	MONTANT TTC
Aménagement du parvis du Point d'Eau			
Maîtrise d'Œuvre Aménagement du parvis du Point d'Eau (ESO / AVP / PRO-DCE / EXE1 / ACT / DET / EXE2 / SS12 / AOR / OPC)	DENU PARADON ARCHITECTES - 26 Rue Jeanne d'Arc - 67000 STRASBOURG SNC LAVALIN - 16 Cours JB Langlet - 51100 REIMS	07/07/2014	19 296,00 €
Travaux de terrassement et pose d'éléments préfabriqués + revêtements superficiels	DENNI LEGOLL - 61 Route de Rosheim - 67870 GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	07/07/2014	78 465,21 €
Travaux d'éclairage	SOVEC - 12 Rue de la Kaltau - 67150 HINDISHEIM	07/07/2014	23 630,39 €
Marché Restructuration du hall d'accueil et des bureaux de la Mairie d'Ostwald avec extension des garages Lot 02	CK CONSTRUCTION - 24 Rue de la Ferme Claus - 67500 HAGUENAU Entreprise en liquidation	07/07/2014	3 939,00 €
Terrassement - Gros Œuvre / Minoration de pénalités Avenant négatif N°1 Marché Aménagement Locaux Périculaires et associatifs dans l'ancienne Mairie 2ème Phase Lot 6 Menuiserie extérieure bois	HILZINGER - 20 Rue de Boulogne - 67100 STRASBOURG	23/09/2014	2 652,24 €
FOURNITURES ET SERVICES			
Marché de Fourniture de Gaz - Groupement de commandes Consommations estimées à 1 656 716 KWH - 3 ans	Entre la Ville d'OSTWALD et la Communauté Urbaine de Strasbourg (Eurométropole)	19/05/2014	111 000,00 €

13°) - Avis sur le schéma départemental des intercommunalités

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires, propose de clarifier le rôle de chaque échelon territorial et vise à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

- Couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (le département du Bas-Rhin est intégralement couvert et ne possède pas de commune dite isolée) ;
- Rationalisation des structures intercommunales et syndicales ;
- Seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre fixé à 15 000 habitants avec des aménagements possibles en fonction de critères géographiques (zone de montagne) et démographiques (densité de population) ;
- Renforcement de l'intégration communautaire avec de nouvelles compétences (obligatoires et optionnelles) pour les EPCI à fiscalité propre.

Dans ce cadre, le Préfet a arrêté un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit le regroupement et la fusion de plusieurs intercommunalités. Concernant précisément l'arrondissement dit « Chef Lieu », le schéma prévoit l'intégration de la Communauté de Communes des Châteaux à l'Eurométropole de Strasbourg.

La Communauté de Communes des Châteaux totalise 6.445 habitants regroupés en cinq communes (Achenheim, Breuschwickersheim, Osthoffen, Kolbsheim et Hangenbieten).

Les arguments ayant présidé à cette intégration tiennent à la nature du bassin de vie, aux habitudes de la population par rapport à l'activité économique notamment et, bien entendu, à la proximité géographique des communes.

Du point de vue financier, les ratios des communes sont proches de ceux des communes composant l'Eurométropole de Strasbourg.

Les discussions en cours révèlent un accueil plutôt favorable à cette intégration pour les exécutifs des deux intercommunalités.

De façon plus large et concernant l'ensemble du Département du Bas-Rhin, le projet de schéma intercommunal est consultable sur le site de la Préfecture www.bas-rhin.pref.gouv.fr.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré

é m e t à l'unanimité

un avis favorable au Schéma Départemental des intercommunalités et approuve le rattachement de la Communauté de Communes des Châteaux à l'Eurométropole de Strasbourg.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire lève la séance à 19h30.